



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

Bureau régional du Québec
Complexe Guy-Favreau
200, boul. René-Lévesque Ouest
Tour Est, 9ième étage
Montréal (Québec) H2Z 1X4

Téléphone : (514) 283-2999
Télécopieur : (514) 283-8427

Par courriel

Le 12 juin 2015

L'honorable Gaétan Dumas, j.c.s.
COUR SUPÉRIEURE
Palais de justice de Sherbrooke
375, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J1H 6B9


**OBJET : Dans l'affaire du plan l'arrangement de Montreal, Maine & Atlantic
Canada Co.
No de Cour : 450-11-000167-134
Notre dossier: 2962195**

Monsieur le Juge,

Nous avons pris connaissance du plan d'argumentation de Montreal, Maine & Atlantic Canada Co (MMAC) à l'encontre de la requête du Canadien Pacifique *de bene esse* pour ordonner la communication de documents. Nous souscrivons entièrement au plan d'argumentation de MMAC et par conséquent, ne produirons pas de notes additionnelles. Nous serons présents à l'audition pour appuyer les procureurs de MMAC dans leur contestation et faire des représentations additionnelles si nous le jugeons nécessaire.

Le Procureur général du Canada (PGC) n'a pas d'objection à ce qu'une version caviardée de l'entente qu'il a conclue avec MMAC et le syndic américain soit déposée au dossier de la Cour pour faire partie de l'annexe B du plan de compromis et d'arrangement amendé, ceci aux seules fins du débat sur l'approbation du plan. La position du PGC est à l'effet que la confidentialité de sa contribution financière au fonds commun doit être préservée compte tenu de son caractère privilégié.

Veuillez agréer, Monsieur le Juge, l'expression de nos salutations distinguées.


Chantal Comtois
Avocate générale

CC/dg

c.c. La liste de distribution et Me Patrice Benoit, Gowling